SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Sociétés et Humanités
Université Paris Cité

PV
CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
FORMATION PLÉNIERE
17 janvier 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Composition des conseils de perfectionnement (vote)
3. Tarification de la formation continue 2023-24 (vote)
4. Évolutions des statuts de l'UFR
5. Enseignements sur le développement durable. Transition écologique dans l'ESR et enjeux de formation
6. Informations sur le Collège des écoles doctorales
7. Point BIATSS
8. Point étudiants
9. Questions diverses

Présidente du conseil : Cécile Lefèvre

Nom	Présent·es	Mandataire	Excusé·es
Professeurs Collèges A			
Michelle AUZANNEAU		Marianne DOURY	X
Philippe CHAUSSECOURTE		Rebecca ROGERS	X
Marianne DOURY	X		
Francis LEBON	X		
Olivier MARTIN		Francis LEBON	X
Valérie ROBIN AZEVEDO		Delphine SERRE	X
Rebecca ROGERS	X		
Delphine SERRE	X		
Geoffrey SOCKETT	X		
Maîtres de Conférences Collège B			
Sébastien BOULAY			X
Marie COLLOMBEL		Maïa FANSTEN	X
Maïa FANSTEN	X		
Rémi GOASDOUÉ	X		
Pierre HALTÉ		Clara ROMERO	X
Gaële HENRI PANABIÈRE		Rémi GOASDOUE	X
Clara ROMERO	X		
Valérie SACRISTE	X		
Marc VANTOUROUT		Clara ROMERO	X
Personnels BIATSS			
Rémi BOURDON		Laurent MONTIEGE	X
Séverine DESSAJAN	X		
Laurent MONTIÈGE	X		
Étudiants			
Apolline DE PERNEY			X
Léa HENDEL	X		
Personnalités extérieures			
Isabelle JAMBAQUÉ			X
Bruno PÉQUIGNOT			X
Hélène GARRIAUX			X
Pascale ZOBEC			X
Hervé DUCHAUFFOUR			X

Invités : Jean-Sébastien Eideliman, directeur-adjoint de l'UFR SHS ; Eric Roditi, Directeur du département Sciences de l'éducation et de la formation ; Ludovic Raoult, CSA.
Secrétaire de séance : Joséphine Becquaert, assistante de direction

Nombre de membres constituant le Conseil : 28
Quorum : 15

Les procurations sont recensées et le quorum étant atteint, le Conseil d'UFR peut instruire valablement les points à l'ordre du jour.

Point 1 : Informations générales

La présidente du Conseil annonce les informations suivantes :

- L'ouverture du budget 2023 est effective depuis le 13 janvier 2023.
- Deux postes seront prochainement vacants : celui de Rémi Bourdon en informatique et celui de Jocelyne Bégain au service financier.

Ces postes sont ouverts à candidatures et on peut retrouver les fiches de postes sur le site internet SHS rubrique « L'UFR recrute ». Ne pas hésiter à relayer.

- La date de début de candidature en M1 sur la plateforme « Mon Master » est reportée au 22 mars 2023.
- Il faudra avoir déposé la nouvelle offre de formation (maquettes) sans doute en novembre 2023, pour que celle-ci puisse être remontée par l'université vers l'HCERES au printemps 2024.

La parole est donnée à Ludovic Raoult, qui rappelle que chaque électeur doit vérifier sa présence sur les listes électorales (version papier ou sur le site de l'université) pour les élections universitaires (18-20 avril 2023). Il est précisé que toute demande d'inscription (ou de correction) devra être saisie individuellement via la plateforme Legavote

- avant le 7 avril pour les personnels non-inscrits d'office,
- et jusqu'au 16 avril pour les personnels inscrits d'office.

Ces demandes doivent cependant parvenir avant le 30 mars pour tous ceux qui souhaitent parallèlement se présenter sur une liste.
Une procédure similaire en ligne est mise en place pour les étudiants.

Point 2 : Conseils de perfectionnement

Les compositions des conseils de perfectionnement de chaque formation ont été envoyés à l'ensemble des membres du Conseil sauf pour trois d'entre eux :

- Licence mention Sciences sociales
- Master mention Sciences sociales
- Master 1 Sciences de l'Education et de la formation

Celles-ci seront votées ultérieurement.

Jean-Sébastien Eideliman rappelle que les informations concernant les compositions et les dates de réunion (dernière réunion ou réunion à venir) de ces conseils de perfectionnement sont indispensables pour l'évaluation HCERES.

La présidente soumet au vote la composition des conseils de perfectionnement.
Le vote a pour résultat : 21 POUR
Nombre de votes exprimés : 21 votes

21 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Point 3 : Tarification de la formation continue

La parole est donnée à Ludovic Raoult, qui présente les nouveaux tarifs concernant les formations continues (cf. Annexe 1).
Dans le cadre de la campagne 23/24, et au regard de l'évolution des charges supportées par l'établissement, une revalorisation des tarifs généraux a été appliquée au cas par cas.
Au niveau de l'UFR, il été demandé d'ajuster également les tarifs spécifiques. La présentation porte sur les évolutions de ces derniers, en tenant compte des évolutions des effectifs, des dépenses liées et des profils des inscrits.
Ces tarifs s'appliqueront à la rentrée prochaine (2023-2024).

Au cours d'un échange, et par souci d'une vision plus cohérente et complète, il est décidé que la prochaine présentation recensera l'ensemble des formations accueillant des publics inscrits sous le régime de la formation professionnelle (et non plus seulement celles appliquant des tarifs spécifiques).

Le vote a pour résultat : 21 POUR
Nombre de votes exprimés : 21 votes

21 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

Point 4 : Évolution des statuts de l'UFR

Un groupe de travail a été formé par Maïa Fansten afin d'élaborer les nouveaux statuts, ainsi que le nouveau règlement intérieur de l'UFR SHS.

Ce groupe de travail est composé de :
- Cécile Lefèvre
- Joséphine Becquaert
- Patricia Von Münchow
- Maïa Fansten
- Razmig Keucheyan
- Rémi Goasdoué
- Olivier Leservoisier

La présidente informe le Conseil que la Direction Générale Des Affaires Juridiques a indiqué que :
« Il a été acté en Codir de l'Université en juillet dernier que la mise à jour des statuts des composantes internes serait suspendue jusqu'au mois de juin 2023 au regard des dossiers déjà en cours de finalisation et du plan de charge de la DGDAJ pour le premier semestre 2023 ».

Les propositions de statuts seront donc étudiées par la DGDAJ au mieux en juillet 2023 (plus vraisemblablement à la rentrée de septembre 2023). Ainsi, il n'est pas envisageable de faire entrer en vigueur les statuts en septembre, compte tenu du circuit décisionnel à respecter. On peut néanmoins viser une entrée en vigueur pour début 2024.

Deux options sont présentées (cf. diapositives) et discutées :

1. **<u>Un grand Conseil d'UFR avec deux sous-commissions (pédagogique et scientifique)</u>**

Les avantages de cette première option sont :
- Tout est discuté et se vote en conseil d'UFR
- Un partage plus large de l'information
- Les deux sous-commissions correspondent au mode de fonctionnement de la faculté S&H
- Elles peuvent pré-instruire les dossiers de manière approfondie pour le Conseil
- Il n'y a plus besoin de trois instances, le Conseil académique est le conseil d'UFR en formation restreinte EC

Les inconvénients sont :
- Des commissions peut-être trop spécialisées
- Les membres pourraient être probablement davantage sollicités

2. **<u>Un Conseil d'UFR + un Conseil scientifique local et un Conseil académique qui réunit les élus EC des deux, comme aujourd'hui</u>**

C'est la poursuite du modèle actuel avec une révision concernant le Conseil scientifique (nécessaire car les statuts actuels sont caducs : par exemple il n'y a qu'une seule école doctorale indiquée dans les statuts datant de Paris Descartes et donc un seul représentant de cette ED, et de fait le CSL aujourd'hui étudie essentiellement les demandes d'HDR et d'éméritat).
Les avantages de cette deuxième option sont :
- Système actuel donc familier, dont on connaît le fonctionnement
- Chaque conseil a son « rôle » (gestion de l'UFR, questions scientifiques, carrières académiques)

Les inconvénients sont :
- Un modèle quelque peu « désuet » qui n'apporte plus entière satisfaction
- Ancien mais tripartition avec intersections pas vraiment comprise par tout le monde
- La circulation d'informations se fait en plusieurs temps et/ou de manière disjointe

Lors de la discussion, les avis sont plutôt favorables à la première option, mais sont pointés les sujets suivants :
-un seul conseil ne doit pas conduire à une surcharge d'activité des membres élus
-il faut réfléchir à la taille optimale de ce conseil d'UFR, d'autant plus qu'il ne sera plus permis qu'une procuration par personne (et non 2 comme aujourd'hui)
-le parallèle avec les commissions facultaires n'est pas complètement pertinent car les commissions Recherche et Formation (en plus du Conseil de Faculté) fonctionnent de manière indépendante, et leurs membres sont élus pour une commission spécifique
-plutôt que des sous-commissions, il s'agirait donc ici plutôt de bureaux, qui pourraient instruire plus en détail certains dossiers avant présentation, discussion et le cas échéant vote en conseil d'UFR. Ces bureaux et éventuellement groupes de travail au sein du conseil permettraient plus d'implication collective.

Concernant le renouvellement du règlement intérieur, les membres du Conseil demandent que le rôle des directeurs/directrices de département soit davantage explicité, et donc aussi le rôle des conseils de département, qui ont actuellement des fonctions assez disparates d'un département à un autre.

Point 5 : Transition écologique dans l'ESR et enjeux de formation

La parole est donnée à Maïa Fansten, qui présente le collectif SAHA (Savoirs et Actions à l'Heure de l'Anthropocène) regroupant des chercheurs, des enseignants chercheurs, des personnels et étudiants de l'UPC souhaitant réfléchir aux enjeux de transition à l'université. Maïa Fansten présente les actions déjà portées par ce collectif, en particulier la mise en place depuis l'an dernier d'une UE transverse « Transition Ecologique et Enjeux Sociétaux » (TEES), ouverte à tout étudiant de Licence quel que soit le cursus. L'inscription se fait auprès des services centraux.
L'approche est interdisciplinaire (chimie, physique, biologie, économie, sociologie, géographie, droit, médecine…) et l'UE se découpe en 12h de CM de 5 modules (sur le campus Grands Moulins / hybride) et 6h de tutorat de projet par groupes de 4 à 5 étudiants Les collègues intéressés par la participation à l'élaboration des contenus pédagogiques comme au tutorat de projets sont les bienvenus.

Maïa Fansten évoque ensuite le contexte actuel et les annonces du MESR d'octobre 2022 suite au rapport Jouzel, qui préconise que la formation à la transition écologique doit devenir une partie intégrante des parcours de formation dès 2023 et à horizon 2025. Et doit se déployer sur 4 plans :

- Adaptation des enseignements existant pour intégrer les enjeux de la transition écologique
- Mise en place de nouveaux enseignements dans les cursus de tous les étudiants
- Création de nouveaux cursus
- Prise en compte de la transition écologique dans les stratégies globales des établissements (COMP).

Dans ce contexte, les enjeux de transition deviennent dès à présent des critères d'évaluation (HCERES) et d'audit (Cour des comptes). Contrairement à d'autres établissements (Universités de Bordeaux, Saclay, Cergy, Grenoble, etc.), l'UPC est plutôt en retard sur ces sujets, mais il est probable qu'ils deviennent impératifs sous peu. D'où la nécessité d'anticiper et de discuter de ces sujets, de formation en particulier, alors que la révision des maquettes est proche. La question de la formation et des compétences des EC sur ses sujets se pose également.
Ces questions pourraient être discutées à l'échelle des diplômes et des départements, mais des réflexions communes à l'échelle de l'UFR et pour les sciences humaines et sociales pourraient être fructueuses. Si cela semble pertinent, un groupe de travail peut être envisagé. Ne pas hésiter à se manifester auprès de Maïa Fansten le cas échéant.

Point 6 : Informations sur le Collège des écoles doctorales

La parole est donnée à Delphine Serre, qui présente le fonctionnement du Collège des écoles doctorales (CED). Il est présidé par Raphaël Porcher et son bureau se réunit tous les 15 jours. Il est composé des trois directeurs et directrice-adjointe représentant les trois facultés, d'un représentant de l'IPGP, de la directrice du pôle administratif du CED et des responsables des différents départements du CED (gestion des écoles doctorales, formations…). Delphine Serre y est la représentante de la faculté Sociétés & Humanités, qui compte 8 écoles doctorales, couvrant une variété importante de champs disciplinaires

de recherche. Pour rappel les enseignants chercheurs de l'UFR SHS sont rattachés à trois ED différentes selon leur discipline : ED 622 (Sciences du langage), ED 623 (Savoirs, sciences, éducation) et ED 624 (Sciences des sociétés).

Le CED a pour fonction entre autres de :

- définir et mettre en place les procédures
- proposer et porter une politique scientifique et pédagogique, notamment en établissant un catalogue des formations transversales, accessibles pour tous les doctorants quelle que soit leur ED
- proposer une répartition des moyens entre les trois facultés (budgets, contrats doctoraux, bourses de mobilité internationale…)
- traiter les situations complexes et conflits qui n'ont pu être réglés au niveau des ED
- assurer le lien entre les ED et l'université.

Les procédures ou les décisions concernant les moyens doivent être validées ensuite par les instances universitaires et/ou la présidence.
Il faut noter que le CED ne gère pas les cotutelles internationales, qui relèvent des services centraux des relations Internationales et donc d'un calendrier qui leur est propre.
Le CED ne gère pas non plus les inscriptions dérogatoires à compter de la 4ème année, pour les doctorants ayant pu bénéficier d'un financement dédié à la recherche pendant trois ans (les doctorants non financés ayant droit à six ans). Les inscriptions dérogatoires sont accordées ou non et signées par le Vice-Président recherche (qui peut solliciter pour avis le CED sur des cas particuliers). La durée des thèses reste un sujet sensible et souvent discuté, Delphine Serre doit souvent expliquer les spécificités des thèses en sciences humaines et sociales et leur durée éventuellement plus longue que les 3 ans prévus.
Un autre sujet important est celui de la formation doctorale : les doctorants sont dans l'obligation de suivre des heures de formation, le volume horaire et les modalités étant précisés par chaque ED. En plus des formations organisées par les ED, des formations sont proposées au niveau central par le CED. Celles-ci sont souvent assurées par des prestataires externes et ne répondent pas toujours aux attentes des doctorants, surtout d'un point de vue disciplinaire. Une enquête de satisfaction est en cours auprès des doctorants concernant les formations proposées pour ajuster le catalogue le plus finement possible aux besoins et de façon complémentaire à ce qui est fait au niveau des ED. Des formations transversales assurées en interne peuvent être proposées par les enseignants-chercheurs et prises en charge par le CED.
Au niveau des procédures enfin, il est à noter que le statut de co-encadrant n'existe plus. Les enseignants-chercheurs non HDR souhaitant diriger ou co-diriger une thèse doivent solliciter une autorisation à diriger une thèse (adt) pour que leur statut soit reconnu. La procédure consiste à déposer un dossier auprès du CED qui comprend : le formulaire, le CV du demandeur, le projet de thèse du doctorant ou de la doctorante, l'avis de l'ED (ou du conseil de l'ED). La demande est ensuite votée par la commission recherche. Une seule adt peut être attribuée par personne, pour un seul encadrement doctoral.
Pour plus de précisions : https://u-paris.fr/doctorat/autorisation-a-diriger-une-these/

Point 7 : BIATSS

Pas de question particulière cette fois-ci.

Point 8 : Étudiants

Un appel à projet facultaire SH CVEC a été lancé, avec réponse demandée pour le 9 février. Un autre appel général suivra peu après. Peuvent déposer un projet des étudiants, mais aussi des personnels Biatss tout comme des enseignants-chercheurs, dans la mesure où le projet vise à l'amélioration de la vie étudiante, sous toutes ses formes. La présidente incite à se saisir de ces appels CVEC.

Point 8 : Questions diverses

Le sujet de l'appel à la grève et du lieu de la manifestation du 19 janvier est évoqué : il est demandé s'il y a un appel et un rdv spécifique Université Paris Cité.
Les informations reçues par certain.es sur les lieux d'AG et de rdv sont partagées

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13h.

La présidente du Conseil d'UFR



Cécile LEFEVRE

Secrétaire de séance : Joséphine Becquaert

PV approuvé à l'unanimité au CUFR du 14 février 2023

ANNEXE 1

TARIFS 2023/2024 - FORMATION PROFESSIONNELLE
FACULTE SOCIETES & HUMANITES

Diplôme	Mention	Parcours	[illegible] pour information [illegible] tarifs	Proposition de Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
DAEU	DAEU A littéraire		270,00 €	300,00 €	Sans prise en charge - FPI = CPF + RE
			650,00 €	700,00 €	avec prise en charge
			150,00 €	160,00 €	redoublants
			100,00 €	120,00 €	CNED
Licence 3	Science de l'éducation	enseignement à distance	3 900,00 €	4 000,00 €	avec prise encharge
			350,00 €	350,00 €	sans prise en charge (CPF + RE)
			- €	- €	demandeurs d'emplois sans prise en charge
			- €	- €	exonération pour une réinscription dans le même parcours
			- €	- €	pour soutenance de mémoire de l'année suivante
M1	Sciences sociales	Ingénierie des risques et des crises	9 000,00 €	9 000,00 €	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FA + SFPA ; avec prise en charge FPI (CPF+RE)
			500,00 €	600,00 €	sans prise en charge FPI (CPF+RE)
M2			9 000,00 €	9 000,00 €	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FA + SFPA ; avec prise en charge FPI (CPF+RE)
			500,00 €	600,00 €	sans prise en charge FPI (CPF+RE)
M1	Sociologie	Chargé d'études en sociologie appliquée : Consommation, Culture, communication, médias (CESSA)	7 500,00 €	7 500,00 €	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FPI (CPF + RE)
M2			7 500,00 €	7 500,00 €	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FPI (CPF + RE)
M1	Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	formation de formateur	3 900,00 €	4 000,00 €	avec prise en charge
			350,00 €	350,00 €	Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
			350,00 €	350,00 €	Convention avec rectorat de Paris
M2			5 700,00 €	5 800,00 €	avec prise en charge
			350,00 €	350,00 €	Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
			200,00 €	350,00 €	Tarif spécifique : enseignants en activité
M1	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (encadrement éducatif)	parcours lauréat- non lauréat	3 900,00 €	4 000,00 €	avec prise en charge
			100,00 €	120,00 €	Sans prise en charge tiers & personnels de l'Education Nationale
M2			5 700,00 €	5 800,00 €	avec prise en charge
			100,00 €	120,00 €	Sans prise en charge tiers & personnels de l'Education Nationale
M1	Sciences de l'éducation	Recherche Education et formation (à distance)	3 900,00 €	3 500,00 €	avec prise en charge
			350,00 €	300,00 €	Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
M1/M2	Sciences de l'éducation	Parcours IDASP	5 700,00 €	5 800,00 €	avec prise en charge (par année)
			2 500,00 €	500,00 €	personnel education nationale, enseignement superieur ou assimilé
			500,00 €	500,00 €	sans prise en charge (FPI CPF)
			- €	-	~~Reprises d'études~~
M1	Sciences de l'éducation	cadres et consultants en formation continue		4 000,00 €	avec prise en charge
				1 500,00 €	FPI - CPF individuel
				- €	personne inscrite à pôle emploi mais sans prise en charge
				- €	Redoublant avec suivi d'enseignements
				- €	Pour soutenance de mémoire de l'année suivante sur justificatif
				- €	Reprises d'études
M2	Sciences de l'éducation	Recherche Education et formation	5 700,00 €	5 800,00 €	avec prise encharge
			350,00 €	350,00 €	Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
		cadres et consultants en formation continue	5 700,00 €	5 800,00 €	avec prise en charge
			2 000,00 €	2 500,00 €	FPI - CPF individuel
			- €	- €	personne inscrite à pôle emploi mais sans prise en charge
			- €	- €	Redoublant avec suivi d'enseignements
			- €	- €	Pour soutenance de mémoire de l'année suivante sur justificatif
			- €	- €	Reprises d'études
M1/M2	Didactique des langues	Didactique du français langue étrangère, français langue seconde et interculturalité	- €	- €	Demandeurs d'emploi sans prise en charge et reprises d'étude
			200,00 €	200,00 €	Personnels de l'Education Nationale
			350,00 €	350,00 €	personnes sans prise en charge tiers par année d'étude